

EUROPE / AMÉRIQUE DU NORD

MER DES WADDEN

(Extension de la “Mer des Wadden”, Allemagne / Pays-Bas)

DANEMARK / ALLEMAGNE



CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

LA MER DES WADDEN (ALLEMAGNE/DANEMARK) – ID No 1314 Ter

RECOMMANDATION DE L’UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Approuver l’extension au titre des critères naturels.

Principaux paragraphes des Orientations :

Paragraphe 77 : Le bien proposé remplit les critères du patrimoine mondial.

Paragraphe 78 : Le bien proposé remplit les conditions d’intégrité ou les obligations de protection et de gestion.

Contexte : En 1988, l’Allemagne a présenté une proposition d’inscription des vasières de la mer des Wadden en Basse-Saxe sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité, à sa 13^e session (Paris, 1989), a recommandé de différer la proposition concernant ce bien jusqu’à ce qu’une proposition entièrement révisée de la mer des Wadden soit présentée conjointement par l’Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas.

En 2008, l’Allemagne et les Pays-Bas ont soumis une proposition conjointe et le Comité, à sa 33^e session (Séville, 2009), a inscrit la mer des Wadden (Allemagne, Pays-Bas) sur la Liste du patrimoine mondial selon les critères naturels (viii), (ix) et (x) (décision 33 COM 8B.4) ; le site couvre une superficie de 968’393 ha. En 2010, l’Allemagne et les Pays-Bas ont présenté une modification mineure des limites pour inclure le Parc national de la mer des Wadden d’Hambourg (13’611 ha) qui a été approuvée par le Comité à sa 35^e session (Paris, 2011, décision 35COM 8B.47). Ainsi, le bien couvre actuellement une superficie de 982’004 ha.

Le Comité, à sa 33^e session (Séville, 2009) et à sa 35^e session (Paris, 2011), a encouragé les États parties Allemagne et Pays-Bas à collaborer avec l’État partie Danemark afin d’envisager la possibilité de proposer une extension au bien pour inclure la mer des Wadden danoise. Toute une gamme de recommandations supplémentaires furent également faites concernant le bien, et les décisions pertinentes sont 33 COM 8B.4 et 35COM 8B.47.

En réponse aux recommandations du Comité du patrimoine mondial, les États parties Allemagne, Pays-Bas et Danemark ont soumis, en janvier 2013, une proposition d’extension du Bien du patrimoine mondial de la mer des Wadden (968’393 ha), pour inclure la majeure partie de l’Aire de conservation de la mer des Wadden danoise ainsi qu’une zone supplémentaire au large de la mer des Wadden de Basse-Saxe, en Allemagne.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l’UICN : 20 mars 2013

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par les États parties : Suite à la mission d’évaluation technique, les États parties ont été priés de fournir des informations complémentaires. Ces informations ont été reçues le 26 février 2014.

c) Littérature consultée : Christensen, S. M. (2008). **Case study 5 - Wadden Sea National Park Pilot, Denmark.** Scottish Natural Heritage Research, Annex to Commissioned Report No. 271. Christensen, S. M. (2008). **Case study 4 - Wadden Sea National Park - Schleswig- Holstein Area, Germany.** Scottish Natural Heritage Research, Annex to Commissioned Report No. 271. Dettmann, C., and Enemark, J. (2009). **The Wadden Sea wetlands: A multi-jurisdictional challenge.** In *Sustaining the world’s wetlands*, ed. R.C. Smardon, 21–56. Springer Science, New York. Ens, B. J., Blew, J., van Roomen, M.W.J., and Turnhout van, C.A.M. (2009). **Exploring contrasting trends of migratory waterbirds in the Wadden Sea.** Wadden Sea Ecosystem No. 27. Common Wadden Sea Secretariat, Trilateral Monitoring and Assessment Group, Joint Monitoring Group of Migratory Birds in

the Wadden Sea, Wilhelmshaven, Germany. Goeldner, L. (1999). **The German Wadden Sea coast: reclamation and environmental protection.** Journal of Coastal Conservation 5:23-30. Hötter, H., Schrader, S., Schwemmer, P., Oberdiek, N., and Blew, J. (2010). **Status, threats and conservation of birds in the German Wadden Sea.** Technical Report NABU. JMBB (2013). **Breeding Birds in Trouble: Preparation of an action plan for proper management of threatened breeding birds in the Wadden Sea.** Joint Monitoring Breeding Bird Group Workshop Report, Wilhelmshaven. Kempf, N., and Kleefstra, R. (2013). **Moulting Shelduck in the Wadden Sea 2010 – 2012: Evaluation of three years of counts and recommendations for future monitoring.** Common Wadden Sea Secretariat, Trilateral Monitoring and Assessment Group and Joint Monitoring Group of Migratory Birds in the Wadden. Kröncke, I., Zeiss, B., and Rensing, C. (2001). **Long-term variability in macrofauna species composition off the island of Norderney (East Frisia, Germany) in relation to changes in climatic and environmental condition.** *Senckenbergiana Maritima* 31: 65–82. Kröncke, I., Reiss, H., and Dippner, J.W. (2013). **Effects of cold winters and regime shifts on macrofauna communities in the southern North Sea.** *Estuarine, Coastal and Shelf Science* 119: 79-90. Laursen, K., Hounisen, J.P., Rasmussen, L.M., Frikke, J., Pihl, S., Kahlert, J., Bak, M., and Amstrup, O. (2009). **Rastende vandfugle i Margrethe Kog og på forlandet**

vest for Tøndermarsken, 1984-2007. Danmarks Miljøundersøgelser, Aarhus Universitet. 78 s. – Faglig rapport fra DMU nr. 702. Laursen, K., Blew, J., Eskildsen, K., Günther, K., Hälterlein, B., Kleefstra, R., Lüerssen, G., Potel, P., and Schrader, S. (2010). **Migratory Waterbirds in the Wadden Sea 1987-2008**. Wadden Sea Ecosystem No.30. Common Wadden Sea Secretariat, Joint Monitoring Group of Migratory Birds in the Wadden Sea, Wilhelmshaven, Germany. Laursen, K., Kristensen, P.S., and Clausen, P. (2010). **Assessment of blue mussel *Mytilus edulis* fisheries and waterbird shellfish-predator management in the Danish Wadden Sea**. *Ambio* 39: 476-485. Lotze, H. K., Reise, K., Worm, B., van Beusekom, J. E. E., Busch, M., Ehlers, A., Heinrich, D., Hoffmann, R. C., Holm, P., Jensen, C., Knottnerus, O. S., Langhanki, N., Prummel, W., Vollmer, M., and Wolff, W. J. (2005). **Human transformations of the Wadden Sea ecosystem through time: a synthesis**. *Helgoland Marine Research*, 59, 84-95. Marencic, H. (Ed.), 2009. **The Wadden Sea - Introduction**. Thematic Report No. 1. In: Marencic, H. & Vlas, J. de (Eds), 2009. **Quality Status Report 2009**. Wadden Sea Ecosystem No. 25. Common Wadden Sea Secretariat, Trilateral Monitoring and Assessment Group, Wilhelmshaven, Germany. Rasmussen, L. M. (2008). **The Danish Wadden Sea as Breeding Ground and Crossroad for Birds**. Dansk Ornitologisk Forening, BirdLife Denmark. Reise, K., Baptist, M., Burbridge, P., Dankers, N., Fischer, L., Flemming, B., Oost, A.P. and Smit, C. (2010). **The Wadden Sea – a universally outstanding tidal wetland**. Wadden Sea Ecosystem No. 29. Common Wadden Sea Secretariat, Wilhelmshaven, Germany. Pp. 7-24. van Roomen, M., Laursen, K., van Turnhout, C., van Winden, E., Blew, J., Eskildsen, K., Günther, K., Hälterlein, B., Kleefstra, R., Potel, P., Schrader, S., Luerssen, G., and Ens, B. J. (2012). **Signals from the Wadden sea: Population declines dominate among waterbirds depending on intertidal mudflats**. *Ocean & Coastal Management* 68: 79-88. Toonen, T. A. J. (2009). **Good Governance for the Wadden: The organisation of decision-making for sustainability**. Paper written for presentation at the Workshop in Political Theory and Policy Analysis, Indiana University (IU) Bloomington (IN), USA, June 3-6. Wolff, W.J., Bakker, J.P., Laursen, K. and Reise, K. (2010). **The Wadden Sea Quality Status Report—Synthesis Report 2010**. Wadden Sea Ecosystem No. 29. Common Wadden Sea Secretariat, Wilhelmshaven, Germany. Pp. 25-74. WWF (1991). **The Common Future of the Wadden Sea**. World Wide Fund for Nature, WWF-Wattenmeerstelle, Husum, Germany.

d) Consultations : 7 évaluations théoriques reçues. La mission a rencontré les représentants de l'Agence pour la nature, Danemark ; du Secrétariat commun de la mer des Wadden, Allemagne ; de l'Autorité du littoral au Danemark ; du Centre pour la nature ; du Bureau commun de la mer des Wadden ; du Ministère fédéral et de plusieurs ministères d'État allemands ; du Parc national Niedersachsenthe ; du Centre d'accueil des visiteurs de la mer des Wadden ; du Ministère de l'économie, de l'agriculture et de l'innovation ; du Département Nord des politiques régionales du Ministère de l'économie, de l'agriculture et de l'innovation ; des maires de Tønder, Esbjerg et Fanø ;

de la Société ornithologique ; de l'Association des chasseurs ; de la Société agricole ; du Commandement militaire ; et beaucoup d'autres parties prenantes.

e) Visite du bien proposé : Dr Wendy Strahm et Dr Oliver Avramoski, 19-23 août 2013

f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport : mars 2014

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

La mer des Wadden, qui couvre la zone intertidale du secteur sud-est de la mer du Nord, est considérée comme le plus grand système mondial de vasières et de bancs de sable à marée d'un seul tenant, avec des processus naturels dynamiques qui expliquent un état naturel essentiellement intact. L'extension proposée comprend et complète tous les processus biophysiques et écosystémiques qui caractérisent la mer des Wadden. Elle englobe la majeure partie de l'Aire de conservation de la mer des Wadden danoise (ACMWD ; 121'616 ha) à l'extrémité septentrionale de la mer des Wadden ainsi qu'une extension maritime du Parc national de la mer des Wadden de Basse-Saxe, Allemagne (PNMWBS ; 40'628 ha). La situation et les dimensions, à la fois des éléments inscrits et des éléments proposés du bien, sont fournies dans le dossier de la proposition (tableau 1). La superficie totale du bien, si l'extension proposée est approuvée, atteindra 1'143'403 ha. Il n'y a pas de zone tampon proposée.

L'ACMWD a été inscrite par décret-loi sur la Réserve naturelle et de faune sauvage de la mer des Wadden, 1982, et ses amendements ultérieurs. Les limites du site sont surtout constituées par des digues artificielles le long du littoral continental et entourent les trois îles habitées de Rømø, Mandø et Fanø, et incluent une petite zone située à l'intérieur des digues (la majeure partie de la zone humide gérée de Margrethe Kog restaurée en 1982). Dans les quelques zones qui ne sont pas endiguées, le site est délimité par la laisse de haute mer quotidienne, comprenant les dunes. Au large, le bien proposé s'arrête à la limite des 3 milles nautiques. La frontière entre le Danemark et l'Allemagne sert de limite méridionale à l'extension proposée. Au nord, l'extension proposée comprend la péninsule de Skallingen et la baie Ho. Certains des secteurs insulaires appartenant à l'État, tels que les plages de Rømø, sont inclus dans la proposition. L'extension proposée ne comprend pas la voie maritime jusqu'à Esbjerg, la zone d'exercices militaires de l'île de Rømø, une petite zone autour du port de Rømø (car il y a des plans prévoyant l'agrandissement du port) et une petite zone dans le secteur nord de la zone de restauration de Margrethe Kog.

L'extension proposée, au Danemark, comprend tous les habitats qui caractérisent la mer des Wadden – les marais salés, les zones intertidales comprenant des

goulets de marée, des chenaux et des rigoles soumises à la marée, des plages et des zones maritimes ainsi que des processus qui illustrent un système d'étendues naturelles et dynamiques soumises aux marées. À l'exception de quelques zones intégralement protégées (telles que les principaux sites de repos des phoques communs et les zones de perchage et de reproduction à marée haute pour les oiseaux), le régime de protection en vigueur pour l'ACMWD autorise l'accès ainsi que diverses activités extractives et non extractives à condition qu'il n'y ait pas d'effets négatifs sur les valeurs naturelles. L'extension danoise du bien est essentiellement classée dans la Catégorie V de l'UICN, bien que certaines zones fragiles bénéficient d'un régime de protection plus restrictif.

La nouvelle extension proposée pour le bien, en Allemagne, couvre la zone au large des îles de la Frise orientale et du triangle Elbe-Weser, qui coïncide avec l'extension de 2010 du PNMWBS. Cette zone est un ajout important pour l'intégrité du bien du patrimoine mondial existant. La principale voie de navigation, le rail Jade-Weser, et une zone d'exploitation du sable à des fins commerciales, à l'extrémité septentrionale du triangle Elbe-Weser, ont été exclues du bien proposé. Celui-ci appartient entièrement à l'État.

3. COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SITES

Les valeurs naturelles de l'extension proposée réaffirment les justifications de l'inscription du bien actuel au titre des critères (viii), (ix) et (x) et l'évaluation de l'UICN, à l'époque de la première inscription du bien, offre une analyse comparative qui n'est pas répétée ici.

L'extension proposée comprend plusieurs zones naturelles qui sont liées au bien inscrit sur le plan dynamique et fonctionnel. L'extension proposée renforce aussi l'importance du bien inscrit pour la conservation de la flore et de la faune de la mer des Wadden ainsi que pour le Bien du patrimoine mondial inscrit. Elle joue aussi un rôle clé pour la survie des oiseaux migrateurs.

Plusieurs attributs particuliers à la mer des Wadden danoise complètent et renforcent les éléments et processus nécessaires pour exprimer la valeur universelle exceptionnelle du bien existant.

La mer des Wadden danoise constitue la région septentrionale de la mer des Wadden, une des trois grandes subdivisions basées sur les attributs physiques. L'extension danoise, à l'extrémité nord de la mer des Wadden, constitue le pendant de la mer des Wadden néerlandaise occidentale, dans le sud. Il convient cependant de noter que la mer des Wadden danoise reçoit plus de sable de la mer du Nord que la plupart des autres régions. C'est peut-être ce qui explique la proportion particulièrement élevée de barres de sable et de plaines restant à sec à marée haute normale. En outre, la mer des Wadden danoise contient de superbes exemples de géomorphologie côtière postglaciaire. Dans

deux sites, les moraines d'un ancien âge glaciaire tutoient directement la zone des marées en formant des falaises actives. Les moraines issues des périodes de glaciation sont plus évidentes que dans le bien existant.

Dans la plupart des marais salés de la mer des Wadden danoise, l'intervention humaine dure depuis beaucoup moins longtemps que dans ceux du bien existant. En outre, la proportion de littoral naturel non modifié dans la mer des Wadden danoise est comparativement plus élevée que dans d'autres régions du bien du patrimoine mondial existant. La plupart des marais salés intérieurs, dans le bien existant, sont artificiels et se sont développés parce qu'ils sont protégés par des épis de broussailles. En conséquence, leur morphologie diffère de celle des marais salés naturels. La région qui se trouve entre l'estuaire du fleuve Varde et la péninsule de Skallingen dans l'extrême nord de la baie Ho présente d'importantes exceptions. Le marais salé qui se trouve sur le versant sous le vent de Skallingen s'est développé naturellement et illustre différentes étapes de transition de la succession naturelle. Les marais salés qui bordent les rives de la baie Ho se sont aussi développés naturellement sur 10 km². En outre, le fleuve Varde qui se jette dans le bassin de la baie Ho constitue le seul estuaire de la mer des Wadden qui ne soit pas flanqué par des digues ni coupé par des barrières. Le marais, de part et d'autre du fleuve Varde, est exploité pour l'agriculture et seule une petite marge à l'embouchure se compose de végétation naturelle saumâtre et de marais salés. Néanmoins, cet estuaire est un exemple de développement estuarien et représente une variété d'habitats qui ont disparu ou qui ont été fortement transformés ailleurs dans la mer des Wadden. En tant que tel, il fait figure d'exemple pour la mer des Wadden dans son ensemble.

L'extension maritime du Parc national de la mer des Wadden de Basse-Saxe (Allemagne) apporte d'importants éléments géomorphologiques et hydrologiques au bien existant. L'extension proposée de la ceinture maritime qui se trouve en Basse-Saxe fait partie d'un système de transport de sable complexe et extrêmement dynamique en direction de l'est et d'un système de partage de sédiments entre la ceinture maritime, les îles-barrières, les estuaires et les zones sous influence de la marée. La ceinture maritime est aussi importante en tant que frayère pour les poissons et les espèces invertébrées mais aussi pour la protection des oiseaux marins et des mammifères marins, en particulier le marsouin commun. L'extension allemande vers le large renforcera et améliorera les valeurs, la connectivité, la complétude et l'intégrité du bien existant.

Sachant que cette proposition est une extension d'un bien existant, l'ajout de la mer des Wadden danoise (qui comprend presque toute l'ACMWD) et de l'extension allemande (qui comprend un secteur au large additionnel du Parc national de la mer des Wadden de Basse-Saxe) apportera des éléments et des processus qui complètent et renforcent la valeur universelle exceptionnelle du bien existant.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

L'extension proposée dispose depuis longtemps d'une protection et d'une gestion institutionnelles, officielles, législatives et réglementaires garantissant le maintien des valeurs et de l'intégrité. L'extension allemande fait partie du Parc national de la mer des Wadden de Basse-Saxe et est désignée comme zone centrale 1, ce qui est, dans le parc national, la zone à la protection la plus rigoureuse. La mer des Wadden danoise fait l'objet d'une protection complète dans le cadre du décret-loi sur la Réserve naturelle et de faune sauvage de la mer des Wadden, établi en 1979 et 1982 et fusionné en un seul décret-loi en 1992, amendé en 2007. La partie danoise de l'extension proposée fait aussi partie du Parc national de la mer des Wadden danoise, créé en 2010.

Les extensions allemande et danoise sont entièrement intégrées dans le plan de protection et de gestion trilatéral, dans le contexte de la Déclaration conjointe sur la protection de la mer des Wadden (2010) et du Plan trilatéral pour la mer des Wadden (2010). Le bien proposé est protégé dans le cadre de la législation de l'Union européenne sur l'environnement, notamment la Directive Oiseaux, la Directive Habitats, la Directive-cadre sur l'eau et la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » et fait aussi l'objet de régimes de protection internationaux. Il a été désigné Zone maritime particulièrement sensible par l'Organisation maritime internationale et l'extension danoise est un Site Ramsar. Le bien proposé est également inscrit à l'Accord Afrique-Eurasie pour les oiseaux d'eau, l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord et l'Accord sur les phoques dans le contexte de la Convention de Bonn.

L'extension du bien en Allemagne appartient intégralement au Gouvernement fédéral. La mer des Wadden danoise appartient quasi entièrement à l'État (99%) ; les municipalités adjacentes possèdent 0,1% tandis que des particuliers possèdent 0,9% de l'extension.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

L'extension proposée comprend tous les processus et caractéristiques, y compris tous les types d'habitats, qui sont typiques des processus naturels et des dynamiques à l'œuvre dans la mer des Wadden. Sur inscription de l'extension proposée, l'intégrité du bien existant sera améliorée et considérablement renforcée. Cette proposition est donc conforme aux décisions du Comité adoptées à sa 33^e session (Séville, 2009) et à sa 35^e session (Paris, 2011).

Il convient de soulever deux questions concernant les limites du côté danois de la proposition. Premièrement, le bien proposé suit, dans l'ensemble, les limites mêmes de l'ACMWD (environ 1'000 ha de l'ACMWD sont exclus, notamment 266 ha à Margrethe Kog, une petite zone près du port de Rømø et la voie maritime jusqu'à Esbjerg). Deuxièmement, une seule zone de la partie continentale de la digue à Margrethe Kog, a été intégrée dans la proposition ; la raison étant que, bien qu'elle soit activement gérée, cette localité est très importante en tant que site de perchage à marée haute pour les oiseaux.

Selon le plan de zonage de l'extension danoise, l'accès et la chasse sont strictement interdits dans 10% environ de l'extension proposée mais une chasse réglementée, dans des secteurs limités, continuera d'avoir lieu dans le bien s'il est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le transport motorisé et toute forme de transport à propulsion éolienne (kite surf, beach buggies) sont interdits, sauf dans des zones spécifiquement prévues à cet effet (dont certaines se trouvent dans la partie proposée du bien) ; il y a là un impact visuel marqué qui nécessite une attention et des dispositions de gestion spécifiques.

Le zonage pour la gestion de l'extension allemande interdit « toutes les activités qui détruisent, endommagent ou modifient le Parc national ». Toutefois, par souci de compromis avec les acteurs locaux, la pêche à la crevette est autorisée dans cette zone, tout en étant soumise à des conditions et règlements stricts.

Il n'y a pas de problème de connectivité géomorphologique, hydrologique et écologique entre la mer du Nord et la zone soumise aux marées. En revanche, le rapport sur la qualité joint à la proposition (Marencic, 2009) note qu'il y a « une perte de connectivité entre le continent, en particulier ses rivières, et la mer des Wadden, depuis la fermeture et la construction de barrages sur de nombreux estuaires de la région » qui affecte les espèces nécessitant des conditions saumâtres. Pour atténuer l'effet de la mauvaise connectivité, des mesures de restauration des zones de transition entre les milieux marins et d'eau douce ont été proposées, en particulier concernant les espèces migratrices telles que le corégone (*Coregonus oxyrinchus*), une espèce de poisson que l'on ne trouve que dans l'ACMW danoise.

L'UICN considère que les limites du bien proposé remplissent les obligations énoncées dans les Orientations.

4.3 Gestion

En Allemagne, il est reconnu que les mesures d'application des lois sont limitées par les dimensions du bien proposé et son accessibilité restreinte. Afin de traiter cette situation, le Parc national de Basse-Saxe prépare des accords volontaires avec des partenaires du Parc national, avec l'aide des gardiens employés par les

autorités de protection côtière, de bénévoles de différentes ONG et de la police de l'eau (le parc lui-même n'a pas de service de gardes particulier). Les comtés et municipalités partagent aussi la responsabilité de l'application des lois et dépendent en grande partie d'autres autorités pour l'application des règlements dans les différentes zones de gestion à l'intérieur du parc. Seuls les règlements de navigation sont contrôlés par le Ministère fédéral des transports car le secteur marin appartient à la République fédérale.

L'Agence pour la nature danoise, placée sous l'égide du Ministère de l'environnement, est l'autorité compétente pour la mise en œuvre des lois essentielles dans le bien proposé du secteur danois de la mer des Wadden, en particulier le décret-loi sur la Réserve naturelle et de faune sauvage de la mer des Wadden ainsi que les règlements pertinents de l'UE et les activités de suivi associées. L'Agence pour la nature est donc l'institution juridique clé responsable du bien proposé. Elle dispose d'une capacité administrative et technique suffisante, y compris d'un service de gardes. L'Agence pour la nature gère également les terres qui appartiennent à l'État à proximité du bien, notamment les sites Natura 2000, bien que la responsabilité pour la protection des sites Natura 2000 se trouvant dans les limites municipales, soit confiée aux autorités locales. L'autorité du Parc national de la mer des Wadden danoise a des ressources humaines et techniques limitées (le parc, créé en 2010, a 5 employés à plein temps) et délègue la surveillance du bien à l'Agence pour la nature. Les activités de gestion et d'application des lois sont soutenues par le Programme des partenaires du Parc national qui compte actuellement 81 partenaires.

La protection générale de l'extension proposée du bien en Allemagne, en dehors de ses limites, a été considérablement améliorée par la mise en place du réseau Natura 2000 et l'élaboration de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). La GIZC est inscrite dans le système de planification de l'État, notamment la planification de l'espace, avec des responsabilités déléguées à tous les niveaux de gouvernement : niveau de l'État, niveaux régional et local.

Le récent Plan du Parc national de la mer des Wadden danoise 2013-2018 couvre les zones continentales adjacentes au-delà des limites de l'extension proposée et devrait jouer un rôle important dans la planification intégrée de la région de la mer des Wadden danoise. Une protection supplémentaire dans les régions voisines du bien est apportée par la gestion des sites Natura 2000 mais aussi par la mise en œuvre de plans d'occupation des sols d'État et locaux. La loi danoise sur l'aménagement des espaces stipule que les zones côtières du pays doivent être maintenues aussi libres que possible de développements et d'installations qui n'ont pas besoin d'être situés près du littoral.

D'après la « Déclaration conjointe sur la protection de la mer des Wadden » élaborée en 1982 et mise à jour en 2010, les Gouvernements des Pays-Bas, de l'Allemagne

et du Danemark ont élaboré un système modèle pour la gestion transfrontalière du bien qui intègre totalement le bien du patrimoine mondial existant et l'extension proposée. Ce système couvre de façon adéquate tous les éléments du cycle de planification de la gestion : i) élaboration d'un plan de gestion (le Plan trilatéral pour la mer des Wadden) ; ii) mise en œuvre des mesures contenues dans le plan de gestion ; et iii) suivi de l'efficacité du plan de gestion (le rapport sur la qualité de la mer des Wadden).

Le Plan trilatéral pour la mer des Wadden (PTMW) représente un système de gestion adéquat. L'objectif est de « servir en tant que plan de gestion global pour garantir la gestion coordonnée du bien » pour le Bien du patrimoine mondial de la mer des Wadden. Le PTMW est un document non contraignant mais son application est soutenue par un intérêt et un engagement politiques communs. La mise en œuvre du plan incombe aux trois pays, en coopération et individuellement, et aux autorités compétentes sur la base de la législation en vigueur et de la participation des groupes d'intérêt. Par exemple, le Parc national de la mer des Wadden de Basse-Saxe n'a pas son propre plan de gestion intégrée car il a adopté le PTMW. Le Parc a mis au point des plans de gestion pour des questions particulières tels que le Plan de gestion de la pêche à la moule. Toutefois, il semble qu'il n'y ait pas de mécanisme officiel de coordination de l'élaboration de plans spécifiques semblables pour d'autres secteurs du bien tels que le Parc national de la mer des Wadden du Schleswig-Holstein. En conséquence, il est clairement possible de renforcer les plans d'action spécifiques, reconductibles et nécessaires pour mettre en œuvre le cadre stratégique global établi pour le bien.

Le Plan du Parc national de la mer des Wadden danoise 2013-2018 ne fait pas précisément référence aux objectifs du PTMW mais ses objectifs concordent totalement avec les objectifs du PTMW car le Parc national prend également part à la coopération trilatérale pour la mer des Wadden. Les activités spécifiques de conservation et de gestion qui ont lieu dans le Parc national sont mises en œuvre dans le cadre du « décret-loi danois sur la conservation de la nature et une Réserve naturelle dans la mer des Wadden ». Si nécessaire, les règlements de zonage et de gestion peuvent être modifiés par un amendement au décret-loi.

La protection de l'extension proposée ainsi que du bien contre des menaces plus générales provenant de l'extérieur des limites est assurée par la traduction de la législation pertinente de l'Union européenne sur l'environnement telle que la Directive Oiseaux, la Directive Habitats, la Directive-cadre sur l'eau et la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin ».

En ce qui concerne l'appui financier à une gestion efficace, le dossier de la proposition énumère des sources et un niveau de financement, en 2012, pour l'extension proposée. Le budget indiqué au Danemark est de € 2'500'000 (ce qui comprend le financement de

l'Agence pour la nature, du Secrétariat municipal de la mer des Wadden, du Parc national, des autorités côtières et de l'Agence AgriFish) et, pour le Parc national de Basse-Saxe, de € 3'800'000 (comprenant € 1'000'000 pour l'entretien de 14 centres d'information et de leurs gardiens ainsi que le financement par des ONG). Ces chiffres ne comprennent ni les budgets additionnels importants de la recherche scientifique ni les projets spécifiquement financés par l'UE. Il semble que ce niveau de financement sera maintenu à long terme et, même s'il y a toujours de nouvelles demandes de financement pour améliorer les activités de gestion, le bien est nettement mieux financé que beaucoup d'autres biens comparables en Europe.

Le budget annuel actuel pour le Parc national de la mer des Wadden danoise est de € 1'000'000 et son personnel comprend actuellement cinq employés permanents et quelques employés temporaires. Comme noté ci-dessus, les activités de gestion et l'application des lois sont soutenues par un Programme des partenaires du Parc national qui compte actuellement 81 partenaires.

Le Parc national de la mer des Wadden de Basse-Saxe reçoit environ € 1'000'000 par an pour sa conservation et sa gestion. Ce financement est fourni par une fondation créée par l'État avec deux compagnies pétrolières (Statoil et Ruhrgas).

L'UICN considère que la gestion du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.4 Communautés

La coopération trilatérale de la mer des Wadden prévoit le cadre global et la structure pour la conservation et la gestion intégrées du bien dans son ensemble même si chaque élément composant de la gouvernance et de la gestion incombe à une autorité nationale désignée. Au Danemark, l'organe de gestion est l'Agence pour la nature du Ministère de l'environnement. En Allemagne, l'organe de gestion est le Parc national de Basse-Saxe.

La coopération trilatérale de la mer des Wadden fournit aussi un cadre pour la participation des parties prenantes dans le contexte de conseils consultatifs et de forums de parties prenantes. Le Conseil consultatif de la mer des Wadden (CCMW) est dirigé par les municipalités et tous les gouvernements et acteurs concernés. Depuis la création du Parc national de la mer des Wadden danoise, un conseil consultatif spécifique pour le Parc national a été créé, qui a une composition semblable à celle du CCMW. Le Parc national de Basse-Saxe a aussi un conseil consultatif. Ces conseils servent de forum pour la gestion des différends et la participation aux décisions de gestion.

Les activités traditionnelles dans l'extension proposée comprennent le pâturage de bétail dans les marais salés et la pêche aux crevettes grises et aux poissons plats avec des chalutiers à perche. La chasse traditionnelle

des oiseaux d'eau, bien qu'elle soit très limitée, est encore autorisée dans l'extension danoise. Les principes de gestion du Plan trilatéral de la mer des Wadden comprennent le principe selon lequel « des dommages non raisonnables aux intérêts des populations locales et aux activités traditionnelles de la région de la mer des Wadden doivent être évités ». Dans le secteur allemand de l'extension, les résidents sont autorisés à poursuivre des activités traditionnelles à petite échelle conformes aux coutumes et traditions régionales. Ces activités font l'objet de permis et d'évaluations environnementales, conformément à la Directive Habitats et au Plan pour la mer des Wadden.

Parmi les autres mécanismes prévoyant la participation des parties prenantes et la participation du public à la gestion du bien, il y a des procédures de consultation obligatoires concernant les plans de gestion et autres documents stratégiques et la participation à la Conférence gouvernementale trilatérale sur la protection de la mer des Wadden (triennale) et au Symposium scientifique international sur la mer des Wadden (triennal).

4.5 Menaces

Les principales menaces existantes et potentielles dans l'extension proposée comprennent i) les espèces exotiques envahissantes ; ii) les installations industrielles pour la production d'énergie (y compris les ports, le dragage, les fermes éoliennes et les câbles sous-marins qui passent à travers le bien, le trafic aérien accru pour desservir les plates-formes offshore) ; iii) le trafic maritime ; iv) la pollution de sources telluriques ; v) la connectivité écologique limitée en raison d'ouvrages côtiers de défense contre les inondations et de protection ; vi) le développement résidentiel et touristique ; vii) l'utilisation des ressources (pâturage, pêche et chasse) ; viii) les catastrophes naturelles (p. ex., les inondations) ; et ix) le changement climatique.

Des mesures de gestion sont en vigueur pour traiter toutes ces menaces mais plusieurs de celles-ci méritent une attention accrue compte tenu du déclin enregistré de certaines des valeurs naturelles du bien. Par exemple, le suivi de 34 espèces d'oiseaux migrateurs et reproducteurs depuis 20 ans a montré des tendances décroissantes pour 14 espèces (mais croissantes pour 8 espèces). Si les raisons de ces tendances sont inconnues, on soupçonne que les déclins pourraient être liés à l'appauvrissement des réserves alimentaires (en particulier des coquillages) ; aux perturbations récréatives ; à la gestion des marais salés, des dunes et des plages ; à la prédation accrue et peut-être au changement climatique. En conséquence, si certains problèmes sont maîtrisés par les administrateurs des sites, d'autres ne le sont pas. La nécessité d'équilibrer l'intérêt de nombreuses parties prenantes limite les possibilités de traiter certaines des menaces malgré le niveau élevé de capacité et de volonté des autorités locales et nationales.

Le nombre et la densité des fermes éoliennes en dehors du bien sont impressionnants et en augmentation. Toutefois, le Plan pour la mer des Wadden (2010) décrète que la construction de turbines éoliennes dans l'Aire de conservation de la nature (une zone quasi identique à l'extension proposée dans son ensemble) est interdite. En outre, le Plan pour la mer des Wadden décrète que la construction de turbines éoliennes dans la région de la mer des Wadden en dehors de l'Aire de conservation de la nature n'est autorisée que si les importantes valeurs paysagères et écologiques ne subissent pas d'effets négatifs ; et, dans le cas des corridors de câbles, ils doivent être concentrés de manière à atténuer le plus possible le passage de câbles à travers la mer des Wadden et maintenus à un nombre minimal de corridors et de câbles en appliquant les meilleures techniques disponibles et en évitant les marais salés.

Au Danemark, plusieurs experts se sont déclarés préoccupés par les effets potentiels des fermes éoliennes sur les populations d'oiseaux mais une étude de 2006 fondée sur un programme de suivi intense réalisé entre 1999-2006 a conclu que les oiseaux en général évitent les fermes éoliennes et que, si certaines espèces d'oiseaux ont été exclues de leurs zones de nourrissage traditionnelles, les effets sur le niveau des populations sont insignifiants.

En Allemagne, la pêche à la crevette grise qui suppose le chalutage a lieu depuis le littoral jusqu'à 20 m de profondeur à l'intérieur d'une zone de 3 milles nautiques et a une grande importance économique en Basse-Saxe. Cela signifie que la pêche à la crevette réglementée est autorisée dans l'extension proposée en Allemagne bien qu'il s'agisse d'une zone 1 (la protection la plus élevée). Alors que les mesures de gestion visant à réduire l'impact du chalutage à la crevette sont en cours, compte tenu de différents intérêts conflictuels des parties prenantes, l'effet de la pêche à la crevette dans l'extension proposée constitue une menace potentielle pour l'intégrité écologique du bien. Les effets négatifs du prélèvement de la moule bleue sont considérés comme ayant un impact encore plus grand sur l'extension proposée. En conséquence, un plan cohérent d'utilisation durable des ressources dans l'ensemble du bien, assorti d'indicateurs clés pour garantir que l'intégrité écologique n'est pas compromise, est requis.

Toutes les parties prenantes reconnaissent que le statut de patrimoine mondial pourrait augmenter les pressions du tourisme et des loisirs, et un projet de stratégie conjointe a été élaboré pour « Le tourisme durable dans la destination du patrimoine mondial de la mer des Wadden » dans le but de favoriser un tourisme de grande qualité, à faible impact, qui tienne compte des besoins écologiques du bien. La volonté est forte de soutenir cette stratégie et un système de zonage a été mis au point pour réglementer les activités mais la mise en œuvre pratique sera difficile. Il y a aussi des exercices militaires d'avions de combat au-dessus de la région ainsi que de nombreux hélicoptères qui

desservent les plates-formes offshore ; tout cela porte préjudice à l'expérience offerte par un bien du patrimoine mondial.

Les menaces pour le bien causées par les ouvrages de défense côtière contre les inondations et de protection, la production d'énergie, la pollution par les matières nutritives, la navigation et le développement des ports nécessitent coordination et coopération de tous les acteurs. Les menaces provenant du changement climatique (et d'une élévation inévitable du niveau de la mer), des espèces envahissantes et de la sécurité de la navigation, nécessitent une approche écosystémique intégrée et la participation des gouvernements nationaux ainsi que le renforcement de la coopération internationale. La coopération trilatérale de la mer des Wadden, les règlements de l'UE qui gouvernent le réseau Natura 2000 et la Directive Habitats de la CE sont un cadre excellent pour cette coopération.

L'UICN considère que les conditions d'intégrité et les obligations de protection et de gestion énoncées dans les Orientations sont remplies.

5. AUTRES COMMENTAIRES

L'extension proposée du bien est liée à un paysage culturel dominé par l'homme au-delà des limites de l'extension proposée. L'histoire de l'établissement humain sur ce territoire montre de nombreuses adaptations culturelles au milieu naturel de la région, y compris la construction de nombreuses buttes et un système d'irrigation et de drainage très élaboré. En conséquence, le statut de patrimoine mondial de cette région, si elle est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, devrait être utilisé de façon proactive pour promouvoir et présenter la longue histoire des interactions entre l'homme et la nature dans la mer des Wadden.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription de la **mer des Wadden** (Allemagne/Danemark) est proposée au titre des critères naturels (viii), (ix) et (x) comme extension du Bien du patrimoine mondial de la mer des Wadden (Allemagne/Pays-Bas).

Critère (viii) : Histoire de la terre et caractéristiques géologiques

L'extension proposée réaffirme et renforce la justification de l'inscription de la mer des Wadden selon le critère (viii), à savoir : « *La mer des Wadden est un littoral sédimentaire à l'échelle et à la diversité sans égales. Elle a la particularité d'être presque entièrement constituée d'un système de vasières et de barres avec peu d'influences fluviales; c'est un exemple exceptionnel du développement à grande échelle d'un littoral à barres de sable très complexe sous climat tempéré dans des conditions d'élévation du niveau des mers. Les*

processus naturels extrêmement dynamiques sont ininterrompus dans la vaste majorité du bien et créent toute une diversité d'îles-barrières différentes, de chenaux, d'étendues de terre, de rigoles, de marais salés et autres caractéristiques côtières et sédimentaires »

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (ix) : Écosystèmes/communautés et processus écologiques/biologiques

L'extension proposée réaffirme et renforce la justification de l'inscription de la mer des Wadden selon le critère (ix), à savoir : « *La mer des Wadden est un des derniers écosystèmes intertidaux naturels à grande échelle où les processus naturels se poursuivent de manière quasi non perturbée. Ses caractéristiques géologiques et géomorphologiques sont intimement mêlées aux processus biophysiques et fournissent une référence précieuse sur l'adaptation dynamique permanente de milieux côtiers aux changements climatiques. On trouve une multitude de zones de transition entre la terre, la mer et l'eau douce qui expliquent la richesse en espèces de ce bien. La productivité de la biomasse de la mer des Wadden est une des plus élevées du monde, ce qui est largement démontré par le nombre de poissons, de coquillages et d'oiseaux qu'abrite le bien. Le bien est un site clé pour les oiseaux migrateurs et ses écosystèmes entretiennent des populations de faune sauvage bien au-delà de ses limites ».*

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (x) : Biodiversité et espèces menacées

L'extension proposée réaffirme et renforce la justification de l'inscription du Bien du patrimoine mondial de la mer des Wadden, à savoir : « *Les zones humides côtières ne sont pas toujours les sites les plus riches du point de vue de la faune mais ce n'est pas le cas pour la mer des Wadden. Les marais salés hébergent environ 2300 espèces de la flore et de la faune et les zones marines et saumâtres 2700 espèces de plus ainsi que 30 espèces d'oiseaux reproducteurs. L'indicateur le plus clair de l'importance du bien est l'appui qu'il fournit aux oiseaux migrateurs en tant que zone de repos, de mue et d'hivernage. Jusqu'à 6,1 millions d'oiseaux peuvent être présents en même temps et la région voit passer en moyenne 10 à 12 millions d'oiseaux chaque année. La disponibilité des aliments et le faible niveau de perturbation sont des facteurs essentiels qui contribuent au rôle clé du bien proposé pour la survie des espèces migratrices. Le bien proposé est une étape essentielle pour le fonctionnement de la voie de migration de l'Atlantique Est et les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie. La biodiversité, à l'échelle mondiale, dépend de la mer des Wadden ».*

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Un résumé des nouveaux attributs qui seraient ajoutés au bien inscrit actuel par l'approbation de l'extension

figure dans la section « Comparaisons avec d'autres sites » ci-dessus.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant.

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-14/38.COM/8B et WHC-14/38.COM/INF.8B2 ;

2. Approuve l'inscription de l'extension de la **mer des Wadden (Allemagne/Danemark/Pays-Bas)** sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des critères naturels (viii), (ix) et (x).

3. Adopte la déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

La mer des Wadden est le plus grand système de vasières et d'étendues sableuses intertidales d'un seul tenant au monde avec des processus naturels intacts à travers la majeure partie de la région. Le bien du patrimoine mondial de 1 143 403 ha comprend une multitude de zones de transition entre la terre, la mer et les milieux d'eau douce et elle est riche en espèces particulièrement adaptées à cet environnement très exigeant. On considère que c'est l'une des zones les plus importantes au monde pour les oiseaux migrateurs et elle est reliée à un réseau d'autres sites clés pour les oiseaux migrateurs. Son importance ne relève pas seulement du contexte de la voie de migration de l'Atlantique mais aussi du rôle vital qu'elle joue pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie. Dans la mer des Wadden, 6,1 millions d'oiseaux peuvent être présents en même temps et elle accueille en moyenne 10 à 12 millions d'oiseaux chaque année.

Critères

Critère (viii)

La mer des Wadden est un littoral de dépôt à l'échelle et à la diversité sans égales. Elle a la particularité d'être presque entièrement constituée d'un système de vasières et de barres avec peu d'influences fluviales ; c'est un exemple exceptionnel du développement à grande échelle d'un littoral à barres de sable très complexe sous climat tempéré dans des conditions d'élévation du niveau des mers. Les processus naturels extrêmement dynamiques sont ininterrompus dans la vaste majorité du bien et créent toute une diversité d'îles-barrières différentes, de chenaux, d'étendues de terre, de rigoles, de marais salés et autres caractéristiques côtières et sédimentaires.

Critère (ix)

La mer des Wadden comprend certains des derniers écosystèmes intertidaux naturels à grande échelle où les

processus naturels se poursuivent de manière quasi non perturbée. Ses caractéristiques géologiques et géomorphologiques sont intimement mêlées aux processus biophysiques et fournissent une référence précieuse sur l'adaptation dynamique permanente de milieux côtiers aux changements climatiques. On trouve une multitude de zones de transition entre la terre, la mer et l'eau douce qui expliquent la richesse en espèces de ce bien. La productivité de la biomasse de la mer des Wadden est une des plus élevées du monde, ce qui est largement démontré par le nombre de poissons, de coquillages et d'oiseaux qu'abrite le bien. Le bien est un site clé pour les oiseaux migrateurs, et ses écosystèmes entretiennent des populations de faune sauvage bien au-delà de ses limites.

Critère (x)

Les zones humides côtières ne sont pas toujours les sites les plus riches du point de vue de la diversité de la faune mais ce n'est pas le cas pour la mer des Wadden. Les marais salés hébergent environ 2300 espèces de la flore et de la faune et les zones marines et saumâtres 2700 espèces de plus ainsi que 30 espèces d'oiseaux reproducteurs. L'indicateur le plus clair de l'importance du bien est l'appui qu'il fournit aux oiseaux migrateurs en tant que zone de repos, de mue et d'hivernage. Jusqu'à 6,1 millions d'oiseaux peuvent être présents en même temps et la région voit passer en moyenne 10 à 12 millions d'oiseaux chaque année. La disponibilité des aliments et le faible niveau de perturbation sont des facteurs essentiels qui contribuent au rôle clé du bien pour la survie des espèces migratrices. Le bien est une étape essentielle pour le fonctionnement des voies de migration de l'Atlantique Est et d'Afrique-Eurasie. La biodiversité, à l'échelle mondiale, dépend de la mer des Wadden.

Intégrité

Les limites du bien élargi comprennent tous les types d'habitats, les caractéristiques et tous les processus qui appartiennent à une mer des Wadden naturelle et dynamique, qui s'étendent des Pays-Bas à l'Allemagne et au Danemark. Cette zone comprend tous les écosystèmes de la mer des Wadden et est de taille suffisante pour maintenir les processus écologiques vitaux et pour protéger les caractéristiques et les valeurs clés.

Le bien est soumis à un régime complet de protection, gestion et suivi soutenu par des ressources humaines et financières suffisantes. L'utilisation par l'homme et les influences sont bien réglementées avec des objectifs clairs et convenus. Les activités incompatibles avec la conservation ont été soit interdites, soit fortement réglementées et surveillées de manière à ne pas porter préjudice au bien. Le bien étant entouré d'une population humaine importante, on y trouve des activités diverses de sorte que la priorité permanente de protection et de conservation de la mer des Wadden est une caractéristique importante de la planification et de la réglementation de l'utilisation, y compris dans le cadre de plans d'utilisation des zones terrestres/aquatiques, la

fourniture et la réglementation de la protection du littoral, le trafic maritime et le drainage. Les menaces principales nécessitent une attention permanente, notamment les activités de pêche, le développement et l'entretien des ports, les équipements industriels qui entourent le bien, y compris les plates-formes pétrolières et gazières et les parcs éoliens, le trafic maritime, le développement résidentiel et touristique et les impacts liés au changement climatique.

Éléments requis en matière de gestion et de protection

Maintenir les processus hydrologiques et écologiques du système contigu d'étendues intertidales de la mer des Wadden est une condition suprême de la protection et de l'intégrité de ce bien. En conséquence, la conservation des écosystèmes côtiers, marins et d'eau douce au moyen d'une gestion efficace des aires protégées, y compris des zones marines non exploitables est essentielle. La gestion efficace du bien nécessite aussi de garantir une approche par écosystème qui englobe la gestion des aires protégées existantes et d'autres activités essentielles qui ont cours dans le bien, y compris la pêche, le transport maritime et le tourisme.

La coopération trilatérale de la mer des Wadden fournit le cadre et la structure globale de la conservation et de la gestion intégrée du bien dans son ensemble et la coordination entre les trois États parties. Des mesures complètes de protection sont en place au sein de chaque État. Parmi les attentes particulières à long terme pour la conservation et la gestion durable de ce bien, il y a le maintien et le renforcement du niveau indispensable de ressources humaines et financières pour assurer une gestion efficace. La recherche, le suivi et l'évaluation des aires protégées qui composent le bien nécessitent également des ressources suffisantes. Le maintien des approches de consultation et de participation pour la planification et la gestion du bien est nécessaire pour renforcer l'appui et l'engagement des collectivités locales et des ONG à la conservation et à la gestion du bien. Les États parties doivent aussi maintenir leur engagement à ne pas autoriser la prospection et l'exploitation gazières et pétrolières dans les limites du bien. Tout projet de développement, comme par exemple les fermes éoliennes prévues dans la mer du Nord, doit être soumis à des études d'impact sur l'environnement rigoureuses afin d'éviter tout impact sur les valeurs et l'intégrité du bien.

4. Félicite les États parties Allemagne, Danemark et Pays-Bas pour leurs efforts conjoints en vue d'agrandir ce bien.

5. Demande à l'État partie Danemark, en coopération avec les États parties Allemagne et Pays-Bas, de préparer un plan d'application pour renforcer la conservation et la gestion des attributs ayant une valeur universelle exceptionnelle dans le Parc national danois. Cette mesure pourrait être soutenue par l'élaboration et

l'adoption d'un accord contraignant entre l'Agence pour la nature danoise et le Conseil du Parc national.

6. Demande aux États parties Allemagne, Danemark et Pays-Bas d'élaborer un unique plan de gestion intégrée pour l'ensemble du bien transfrontalier, conformément aux obligations contenues dans le paragraphe 111 des Orientations, et d'envisager la possibilité de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre d'une gestion coordonnée dans le bien.

7. Recommande aux États parties de renforcer encore le suivi des effets des activités de pêche dans le bien existant et étendu, et d'envisager la possibilité de garantir la protection du bien contre des impacts préjudiciables.

8. Demande enfin aux États parties Allemagne, Danemark et Pays-Bas de soumettre, avant le **1^{er} février 2016**, un rapport conjoint, comprenant un résumé d'une page sur l'état de conservation du bien, incluant la confirmation des progrès accomplis en matière d'élaboration et d'adoption du plan de gestion intégrée et des dispositions institutionnelles et financières qui seront appliquées pour garantir sa mise en œuvre efficace.

Carte 1 : Localisation de l'extension proposée



Carte 2 : Extension proposée

